

Personnel, recherchistes, présence lors d'une séance à huis clos, PUBL 1:7-8

Président

Décisions, appels, JUST 33:37; 34:68; 37:14; 40:52, 73;
41:10; SNTE 19:36; 21:19, 40

Maintien de la décision, JUST 33:38; 34:74; 37:14-5; 39:16;
40:52, 73; 41:10

Retiré, JUST 35:6

Intérimaire, nomination, EAND 5:4

Remplacement par le président intérimaire, EAND 15:42

Projet de loi, étude

Allusions diverses, JUST 28:5; 29:5; 31:5-6, 31-3; 34:29-30;
37:16-7, 60

Amendements

Acceptabilité mise en doute sous le rapport de la
procédure, déclaré recevable, SNTE 19:35, appel et rejet
de la décision du président, 36

Adoptés, suppression automatique des autres amendements,
JUST 39:38-40

Comité de rédaction, TRAV 13:93-6, 102-4

Comité n'étant pas autorisé à faire des suggestions au
conseil d'administration pour ce qui est
du choix des candidats, irrecevable, EAND 25:5, 46, 55

Constituant une modification de fond incompatible avec
l'article «interprétation» du projet de loi,
SNTE 21:14, 29, 32, 38-9, appel de la décision et maintien, 19

Débat, interruption et questions en suspens, mise aux voix,
JUST 40:72; 41:9, appel de la décision et maintien, 73

Découlant d'un amendement antérieur jugé irrecevable,
irrecevable, SNTE 21:39, appel de la décision et
maintien, SNTE 40

Dépasant l'objet et la portée du projet de loi, SNTE 21:4,
29

Deuxième vote, tenue, consentement unanime, JUST 38:64;
40:21

Empiétant sur les pouvoirs financiers de la Couronne,
irrecevable, SNTE 19:45-6; 20:13; 21:14

Étendant l'objet de la charge prévue par la
recommandation royale, irrecevable, SNTE 21:38

Imposant une charge supplémentaire au Trésor, TRAV 13:146-8

Incomplet, car n'expliquant pas comment le ministre doit
renvoyer la question au Comité, irrecevable, SNTE 19:31-2

Introduisant un concept étranger au projet de loi et
imposant une charge au Trésor public, irrecevable, SNTE 20:23

Ministre, présentation, moyen, choix, AGRI 13:39

Motion de clôture, JUST 30:5-9, 21

Présentation

À la Chambre, AGRI 13:36-7, 43; 13.1:11

À titre individuel par les députés, droit, SNTE 17:52

Au Comité, AGRI 13:36-7, 39

Par un membre substitut, JUST 29:19

Consentement unanime, m. (M. S.J. Robinson), JUST 37:41

Personne n'étant tenu de la faire avant que l'article visé
ne soit à l'étude, SNTE 17:52

Quorum, AGRI 13:69